

Programme d'Exemption de Rendez-vous pour une demande de Visa Non-immigrant

Le programme des données biométriques pour une demande de visa a pour but de renforcer la sécurité des visas Américains et de faciliter aux personnes qui ont obtenu des visas biométriques leur voyage aux Etats-Unis.

Le passage à la collecte des empreintes digitales pour la demande d'un visa biométrique a encore augmenté la sécurité de la procédure de visa.

Un demandeur de visa qui a déjà fourni dix empreintes digitales, à une Ambassade ou un Consulat des États-Unis peut ne pas avoir besoin de le refaire pour effectuer une nouvelle demande de visa, si, entre autres facteurs:

- Le demandeur présente une nouvelle demande dans les 12 mois suivant la date d'expiration du visa précédent, et
- Le demandeur souhaite avoir un visa du même type son visa précédent (les visas touristique par exemple,). Note: les visas B-1 et B-2 sont considérés du même type dans ce programme;
- Le demandeur effectue sa demande dans son pays de résidence, et
- Le demandeur s'est conformé aux lois et réglementation Américaines d'immigration.

Les demandeurs de visa qui remplissent ces conditions peuvent envoyer leur demande de visa par UPS (société de courrier expresse) sans avoir à se présenter personnellement à la Section Consulaire de l'Ambassade des États-Unis. Toutefois, l'Officier Consulaire, après avoir examiné la demande, peut juger que la présence du demandeur soit nécessaire.

Les demandeurs de visa qui utilisent cette procédure doivent remplir et signer tous les formulaires de demande de visa, et doivent envoyer leur passeport ainsi que les photos et frais appropriés. Des instructions détaillées concernant la procédure de demande de visa non-immigrant sont disponible sur le site de l'Ambassade :

<http://algiers.usembassy.gov>

Les empreintes digitales des voyageurs sont vérifiées par le DHS à l'aide du système US-VISIT aux ports d'entrée aux Etats-Unis.